

mémoire
29 SEPTEMBRE 2015

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
PRÉSENTATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ).....	1
INTRODUCTION	2
1 DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR.....	4
2 UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE.....	6
CONCLUSION.....	9
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	10

PRÉSENTATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Sa mission est d'exercer, à l'échelle nationale, un leadership pour des gouvernements de proximité efficaces et autonomes et de valoriser le rôle fondamental des élus et élus municipaux. Ses membres, qui représentent plus de 80 % de la population et du territoire du Québec, sont regroupés en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole.

Il existe également au sein de l'UMQ des commissions politiques permanentes portant sur des thèmes spécifiques, dont l'une est la Commission des jeunes élus et élues. Depuis 2007, elle regroupe des élus municipaux âgés de moins de 35 ans. Son rôle est de formuler des avis ainsi que des recommandations au conseil d'administration concernant divers dossiers d'importance pour les jeunes élus municipaux, notamment la participation citoyenne et l'implication des jeunes lors d'élections municipales. La commission a donc largement contribué à l'élaboration des recommandations présentées dans ce mémoire.

INTRODUCTION

L'UMQ considère important de soumettre au Secrétariat à la jeunesse du Québec un mémoire faisant part de ses recommandations en lien avec le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse. Elle accueille favorablement la volonté du premier ministre, monsieur Philippe Couillard, de doter le Québec d'une nouvelle politique destinée aux jeunes. Tel qu'annoncé le 17 juin dernier, le renouvellement de cette politique permettra de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour la jeunesse. Tout comme le premier ministre, l'UMQ souhaite que les travaux du gouvernement actualisent le portrait des besoins et priorités des jeunes, et ce, dans toutes les régions du Québec.

L'UMQ agit depuis plusieurs années auprès de la jeunesse québécoise. Elle croit à l'importance de la relève dans le monde municipal et également à son importance pour la vitalité des communautés. L'UMQ a encouragé de nombreux projets au fil des ans en ce sens. En plus de la création d'une Commission des jeunes élus et élues municipaux de moins de 35 ans au sein de son organisation, l'UMQ a même dédié un siège sur son conseil d'administration pour le président de cette commission. Au cours des dernières années, l'UMQ a consacré plusieurs ateliers politiques au dossier jeunesse. En 2008, elle a également créé un prix de la Personnalité de la relève municipale de l'année.

Lors d'années électorales municipales, l'UMQ collabore avec le Directeur général des élections du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le Secrétariat à la jeunesse afin de mettre en place des projets visant à encourager les jeunes à participer activement aux élections. Notamment, en 2009, la tournée « Jeunes élus en cavale » a permis de susciter l'intérêt des jeunes pour la politique municipale et des candidatures en prévision des élections municipales de 2009. Dix jeunes élus ont parcouru 4 000 km en 18 jours. Finalement, en 2012-2013, l'UMQ a participé à l'élaboration et au lancement du projet « Électeurs municipaux en herbe » et « Relève municipale 2.0 ».

Comme mentionné dans le Livre blanc municipal, les municipalités de demain se doivent de réserver un espace de choix à tous leurs citoyens, jeunes, familles, aînés, afin que chacun puisse y trouver réponse à ses besoins et évoluer au sein d'un milieu qui lui ressemble. Elles ont la capacité d'agir et de mobiliser une panoplie de services et de les adapter selon l'importance des besoins locaux. Les municipalités sont donc des acteurs incontournables auprès de la population, incluant la jeunesse québécoise.

L'UMQ cible particulièrement deux axes du document de consultation de la Politique québécoise de la jeunesse présenté par le gouvernement; l'axe III, des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir et l'axe IV, une citoyenneté active et plurielle. D'une part, elle considère important que davantage de jeunes s'impliquent en politique active. Un des freins à cette implication est la difficulté à bien concilier leurs vies professionnelle et personnelle, élément très important pour la jeunesse d'aujourd'hui. D'autre part, l'UMQ souhaite que la participation citoyenne des jeunes soit concrètement encouragée. Pour les municipalités, l'implication citoyenne est fort importante afin non seulement d'encourager les jeunes à s'engager en politique, mais également pour stimuler les milieux de vie et favoriser le sentiment d'appartenance à leur communauté. Un des défis importants du gouvernement est donc d'éveiller l'intérêt et la confiance des jeunes en la politique en s'assurant de les faire participer aux prises de décision.

Enfin, les municipalités sont conscientes des nombreux défis qui les attendent au cours des prochaines années, entre autres en matière de vieillissement de la population. Il faut encourager et accompagner les jeunes, notamment les jeunes issus de l'immigration, à aller travailler dans toutes les régions du Québec. Les municipalités sont prêtes à travailler en partenariat avec le gouvernement afin d'accueillir davantage de jeunes dans toutes les régions.

1 DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR

En 2015, une majorité de couples sont composés de deux travailleurs. Ceci est également vrai pour les couples ayant de jeunes enfants. Selon l'Institut de la statistique du Québec, le taux d'activité des parents ayant de jeunes enfants a rejoint celui de la population générale et a connu un bond important depuis 1976, passant de 65 % à 87,7 % en 2014. Donc, davantage de parents continuent à travailler malgré le fait qu'ils ont de jeunes enfants. Ces jeunes parents ont comme priorité d'avoir des outils afin de bien concilier les obligations de leurs vies personnelle et professionnelle. Il va sans dire que le gouvernement a soutenu, depuis 15 ans, des initiatives diverses afin d'aider les familles, dont la mise en place des centres de la petite enfance et du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Toutefois, il faut s'assurer que les politiques mises en place continuent à s'adapter à la réalité de tous les emplois et de toutes les fonctions, notamment des jeunes qui s'impliquent en politique municipale.

Selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un conseil municipal peut accorder un délai de grâce de 30 jours suivant les 90 jours consécutifs auxquels l'élu municipal n'a pas à assister aux séances du conseil, et ce, sans pénalité. Il est donc propre à chaque conseil municipal de décider si un congé est prolongé ou non pour un membre de ce conseil concernant une absence due à une naissance ou à l'adoption d'un enfant. L'UMQ se questionne quant au fait que cette décision soit arbitraire.

De plus, il est problématique pour les élus qui occupent également un emploi de bénéficier des prestations du RQAP. Dans le but de favoriser l'augmentation de candidatures de jeunes en politique et par le fait même de femmes, qui ne représentent que 24 % des membres des conseils municipaux¹, une révision de l'application du RQAP ainsi que de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* s'avère nécessaire.

Recommandation 1

Mettre à jour le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) en tenant compte des particularités de la fonction d'élu municipal.

¹ FCM, 2015. *Éliminer les obstacles à la participation des jeunes femmes aux gouvernements locaux*

Recommandation 2

Modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin que l'absence à un conseil municipal due à une naissance ou à l'adoption d'un enfant soit discrétionnaire à l'égard de l'élue municipale et non au conseil municipal et que cela n'entraîne pas la fin de son mandat d'élue.

2 UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE

Les municipalités sont en relation constante avec les citoyens et offrent plusieurs services à la personne. Les élus municipaux sont près de leur population et de leurs besoins. Les municipalités travaillent déjà avec la jeunesse québécoise et souhaitent être mieux outillées afin d'intégrer davantage les jeunes au sein des communautés.

Cette intégration des jeunes doit se faire, entre autres, par l'apprentissage de la participation citoyenne. L'implication citoyenne devrait ainsi être une notion intégrée dans le cursus scolaire du secondaire. De cette façon, le milieu scolaire préparerait la jeunesse à devenir des citoyens impliqués dans leur communauté, que ce soit par la participation aux élections, le bénévolat ou l'implication en politique active. Il faut rappeler que le taux de participation des jeunes aux élections municipales est très bas. En effet, selon une étude réalisée à Montréal en 2007, le taux de participation des jeunes de 18 à 30 ans se situait entre 20 % et 30 %. Pourtant, le taux global de participation se situait aux alentours de 50 %².

L'intégration au cursus scolaire de la participation citoyenne et de l'éducation à la politique municipale est importante puisque plusieurs activités et organisations dans les municipalités fonctionnent quasi uniquement grâce au bénévolat et à l'implication des citoyens. Comme mentionné dans le Livre blanc municipal, la participation citoyenne contribue à la cohésion entre les actions municipales et les attentes de la population. Le citoyen n'est pas seulement considéré comme un bénéficiaire de services, mais bien comme un acteur de son milieu pouvant apporter son expertise et ses talents au profit de la communauté. La participation favorise l'expression de la diversité, l'apprentissage et l'appropriation des enjeux, ainsi que l'émergence de nouvelles solutions et projets.

² Table de concertation des forums jeunesse, 2013

En plus de l'intégration de la notion de participation citoyenne et de l'éducation à la politique municipale dans le cursus scolaire, l'augmentation de l'intégration des jeunes dans leurs communautés doit se traduire par des organisations qui agissent sur le terrain et qui favorisent l'implication des jeunes au sein de leurs communautés. À cet effet, le conseil d'administration de l'UMQ a adopté une résolution en mai 2015 encourageant le maintien et le développement de la mission de la participation citoyenne des jeunes dans toutes les régions du Québec. Cette mission se doit d'être confiée à une ou plusieurs organisations. Le gouvernement devrait allouer un budget spécifique pour les projets de participation citoyenne. Il favoriserait ainsi concrètement des initiatives dans les communautés pour encourager l'implication citoyenne.

La participation citoyenne a aussi pour objectif d'encourager les jeunes à s'impliquer activement en politique. Assurer une relève en politique municipale constitue un enjeu important pour l'UMQ. Il est important de noter qu'entre 2009 et 2013, le nombre de jeunes élus municipaux a diminué, passant de 718 à 659³. Seulement 8,2 % des élus municipaux sont donc des jeunes de 35 ans et moins. Pourtant, ces mêmes jeunes représentent plus de 20 % de la population du Québec. L'UMQ souhaite par ailleurs souligner l'importance du programme « Électeurs en herbe ». Ce programme d'éducation à la citoyenneté, non partisan, qui initie les jeunes à l'exercice de la démocratie et leur fait connaître le fonctionnement de nos institutions démocratiques, devrait être maintenu, puisque la participation citoyenne passe aussi par le fait d'aller voter aux élections, peu importe le palier de gouvernement.

Le vieillissement de la population aura des impacts importants au cours des prochaines années. En 2024, plus de 230 municipalités compteront moins d'une personne sur deux en âge de travailler. Plusieurs municipalités seront donc confrontées à des pénuries de main-d'œuvre significatives et l'immigration s'imposera dans plusieurs régions comme le seul moteur de croissance de la population. Or, la concentration de l'immigration dans la région de Montréal contribue à accentuer les disparités régionales en ce domaine.

³ MAMROT, 2013. *Jeunes candidats et élus, Élections municipales 2013 – Portrait statistique*

Dans ce contexte, il importe que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse comporte des mesures visant à favoriser la mobilité des jeunes travailleurs, incluant ceux issus de l'immigration. Les jeunes qui quittent aujourd'hui leur région afin d'étudier dans les grands centres urbains devraient pouvoir y revenir et y trouver un emploi.

Par ailleurs, le taux de chômage dans la population issue de l'immigration est plus élevé que dans le reste de la population, phénomène qui s'observe de manière importante à Montréal. Il importe de faire connaître aux jeunes diplômés et aux personnes immigrantes les possibilités d'emploi dans les régions aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre. Selon l'UMQ, le gouvernement du Québec a un rôle à jouer dans la redistribution et la gestion des équilibres sociaux et économiques sur l'ensemble du territoire.

Recommandation 3

Intégrer dans le cursus scolaire du secondaire, l'éducation à la politique municipale et à la participation citoyenne.

Recommandation 4

Déléguer formellement à une ou des organisations expertes, la mission d'encourager la participation citoyenne des jeunes.

Recommandation 5

Dédier un budget spécifique pour les initiatives et projets en matière de participation citoyenne des jeunes.

Recommandation 6

Maintenir le programme « Électeurs en herbe », programme d'éducation à la citoyenneté.

Recommandation 7

Mettre en place des mesures afin de favoriser la mobilité interrégionale des jeunes et des personnes immigrantes pour combler les besoins de main-d'œuvre dans les régions du Québec.

CONCLUSION

La jeunesse québécoise représente les communautés de demain. Elle constitue un pilier de la société qu'il ne faut pas négliger et en ce sens, la démarche du gouvernement du Québec d'adopter une nouvelle Politique québécoise de la jeunesse qui reflète les besoins et enjeux de cette tranche de la population est importante. L'UMQ considère qu'il faut agir davantage afin de favoriser l'implication active des jeunes au sein de leurs communautés. Cette implication peut se traduire par plusieurs actions, dont la révision de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ainsi que du RQAP pour les adapter aux réalités actuelles des jeunes élus municipaux. De plus, cette implication active passe par l'intégration de cette notion dans le cursus scolaire afin d'éduquer les jeunes à la politique, mais également à la citoyenneté. Le gouvernement devrait donc dédier un budget spécifique pour les initiatives en matière de participation citoyenne.

Les municipalités sont un acteur important pour la jeunesse. Elles sont ouvertes à travailler en partenariat avec le gouvernement afin d'encourager les jeunes à s'impliquer dans leurs milieux. De plus, les municipalités doivent être impliquées dans les actions du gouvernement afin de favoriser l'intégration de la jeunesse immigrante dans les communautés. Les municipalités feront face à un besoin criant en matière de main-d'œuvre au cours des prochaines décennies et elles doivent s'y préparer activement. Le gouvernement a donc intérêt à travailler conjointement avec les municipalités en ce sens.

L'UMQ est d'avis qu'il faut travailler avec la jeunesse et être à l'écoute de ses besoins. Elle souhaite donc que la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse du gouvernement prenne en considération tous les enjeux afin de mieux y répondre dans les prochaines années.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

L'Union des municipalités du Québec recommande au gouvernement du Québec ce qui suit :

- 1- Mettre à jour le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) en tenant compte des particularités de la fonction d' élu municipal.
- 2- Modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin que l'absence à un conseil municipal due à une naissance ou à l'adoption d'un enfant soit discrétionnaire à l' élu municipal et non au conseil municipal et que cela n'entraîne pas la fin de son mandat d' élu.
- 3- Intégrer dans le cursus scolaire du secondaire, l'éducation à la politique municipale et à la participation citoyenne.
- 4- Déléguer formellement à une ou des organisations expertes, la mission d'encourager la participation citoyenne des jeunes.
- 5- Dédier un budget spécifique pour les initiatives et projets en matière de participation citoyenne des jeunes.
- 6- Maintenir le programme « Électeurs en herbe », programme d'éducation à la citoyenneté.
- 7- Mettre en place des mesures afin de favoriser la mobilité interrégionale des jeunes et des personnes immigrantes pour combler les besoins de main-d'œuvre dans les régions du Québec.



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

**Marie-France Patoine
Conseillère aux politiques
Union des municipalités du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 680
Montréal (Québec) H3A 2M7
Tél. : 514-282-7700, poste 268
Courriel : mpatoine@umq.qc.ca**



www.umq.qc.ca



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC